



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 novembre 2021, 20h00

Salle polyvalente, Auvernier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Communications du président
3. Procès-verbal de la séance du 9 septembre 2021
4. Nomination d'un membre à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement en remplacement de Mme Joëlle Chautems, démissionnaire
5. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de M. Robert Bailey, démissionnaire
6. Nominations d'un-e secrétaire adjoint-e au bureau du Conseil général en remplacement de M. Robert Bailey, démissionnaire
7. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de la STEP
8. Nomination de deux nouveaux membres au Conseil intercommunal de Cescole (Entrée en fonction janvier 2022)
9. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 99'000.- TTC pour la réfection du mur de soutènement et la sécurisation du cheminement piétonnier sis à la rue du Lac à Bôle
10. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 77'000.- TTC pour la réfection du mur et la mise aux normes de la barrière, chemin de Chenailleta à Colombier
11. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 70'000.- TTC pour la réfection et le renouvellement des trottoirs et chemins piétonniers 2022
12. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 150'000.- TTC pour divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2022
13. Motion M21-006 du groupe les Verts « Extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit »
14. Interpellations et questions
15. Communications du Conseil communal
 - Rapport annuel du GSR
16. Divers

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **38** conseillers généraux

Aubron Marullaz Édith, Bärffuss Chloé, Bärffuss Philippe, Bena Daniel, Bergqvist Johan, Bondallaz Stéphane, Brüscheweiler Ivan, Burgat François, Buschini Gianni, Chen Chien-yu, Donner Philippe, Dubois Pierre-Alain, Egli Philippe, Ernst Jean-René, Etter Daniel, Godet Louis, Gygi Robert, Guillaume-Gentil Marianne, Hirter Jennifer, Kisanga-Stacchetti Makiala, Matter Marie-France, Meier Morgan, Mesnier-Villard Fabienne, Pessina Jean-Marc, Platz Sarah, Rossier Claude, Schwab Fabian, Seiler Alexandre, Spacio Gemma, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Wuerth Nicolas, Zbinden Raphaël, Chenaux Jeremie-Gaetan (suppléant), Künzi Jean-François (suppléant), Milhaud Duvernay Liza (suppléante), Elsa Schwarzer (suppléante)

7 excusés : Bridel Christophe, Challandes Xavier, Ducommun Gabrielle, Jaquet Grégory, Jeanrenaud Yann, Jourdheuil Roy Julie, Steiner Anouk

Membres du Conseil communal présents : Mmes Natacha Aubert, Roxane Kurowiak, Marlène Lanthemann, Solange Platz Erard et M. Philippe DuPasquier.

La majorité absolue est de : 20

Majorité des 2/3 est de : 26

2. Communications du président

M. Louis Godet (président) annonce la démission de M. Robert Bailey et lit sa lettre :

« Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

C'est avec regret que je vous écris pour vous informer de ma décision de cesser toute activité politique dans la Commune de Milvignes et par conséquent de démissionner du Conseil général et de toutes les commissions dans lesquelles j'ai siégé, avec effet immédiat.

J'ai été amené à prendre cette décision pour des raisons professionnelles. La société pour laquelle je travaillais à Neuchâtel a malheureusement fait faillite et la prochaine opportunité qui s'est présentée était à Genève. Il s'agit d'un poste commercial qui nécessite de nombreux déplacements au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique du Nord. Non seulement il sera difficile d'être présent aux séances parce que je suis souvent à Genève, mais je serai souvent dans des endroits éloignés et dans des fuseaux horaires différents, ce qui constitue un véritable défi.

En raison de ces circonstances professionnelles, je crains de ne pas être en mesure de remplir de manière satisfaisante mes obligations de conseiller général ou de membre des commissions dont je fais partie. Je pense donc qu'il n'est que juste de laisser mon siège à quelqu'un qui est mieux à même de remplir ces obligations.

Je tiens à vous remercier pour le temps que nous avons passé ensemble à travailler au maintien et à l'amélioration de notre charmante commune. J'ai été impressionné par l'enthousiasme, la détermination et le professionnalisme de tous les participants et j'espère que la vie politique de la commune continuera ainsi. Un jour, si les circonstances le permettent, je serai ravi de rejoindre à nouveau vos rangs.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'avenir et si je peux vous aider avec quelque chose, à titre officieux, n'hésitez pas à me le faire savoir.

Avec mes meilleures salutations. »

M. Louis Godet (président) Deuxième point dans les communications, il s'agit d'une lettre adressée par Messieurs Frédérique Laurent ancien conseiller communal à Bôle et Thomas Karlen suppléant chez les Verts libéraux :

« Manifestation Milvignes dans tous les sens

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Depuis quelques années, nous organisons les manifestations ludiques et instructives chaque 25 novembre. En montant ces soirées ce jour-là, important pour Milvignes puisqu'il fait écho au 25 novembre 2011, date de la votation qui permis la fusion de nos trois villages. Nous avons l'omission d'apporter notre contribution au développement du sentiment communal de nos concitoyens. Cette année, le terme abordera de façon décontractée, mais néanmoins sérieuse, la grande richesse culturelle de Milvignes. Il y aura des confirmations, mais aussi des dernières. Ainsi, nous nous faisons un plaisir de vous inviter à y participer nombreux. Vous qui avez été élu par cette population à laquelle nous souhaitons nous adresser.

Au plaisir de vous accueillir au Temple de Bôle transformé ce soir-là un forum citoyen.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, nos respectueuses salutations. »

3. Procès-verbal de la séance du 9 septembre 2021

M. Louis Godet (président) rappelle que les remarques sont à transmettre à la Chancellerie de préférence par courriel.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement en remplacement de Mme Joëlle Chautems, démissionnaire

M. Louis Godet (président) : Y a-t-il des propositions ?

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS) : Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter M. Jean-François Künzi.

M. Louis Godet (président) : M. Jean-François Künzi est nommé à la Commission des travaux publics, des énergies et de l'environnement.

5. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de M. Robert Bailey, démissionnaire

M. Louis Godet (président) : Y a-t-il des propositions ?

M. Olivier Steiner (PLR) : Le PLR vous propose la nomination de M. Daniel Bena.

M. Louis Godet (président) : M. Daniel Bena est nommé à la Commission des naturalisations et des agrégations.

6. Nominations d'un-e secrétaire adjoint-e au bureau du Conseil général en remplacement de M. Robert Bailey, démissionnaire

M. Louis Godet (président) : Y a-t-il des propositions ?

M. Olivier Steiner (PLR) : Le PLR vous propose la nomination de M. Daniel Etter

M. Louis Godet (président) : M. Daniel Etter est nommé comme secrétaire adjoint au bureau du Conseil général.

7. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de la STEP

M. Louis Godet (président) : Y a-t-il des propositions ?

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS) : Le groupe socialiste vous propose M. Philippe Bärffuss.

M. Louis Godet (président) : M. Philippe Bärffuss est nommé comme membre au Conseil intercommunal de la STEP.

8. Nomination de deux nouveaux membres au Conseil intercommunal de Cescole (Entrée en fonction janvier 2022)

M. Louis Godet (président) : Y a-t-il des propositions ?

Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS) : Le groupe socialiste vous propose la candidature de Mme Makiala Kisanga-Stacchetti.

Mme Fabienne Mesnier-Villard (Vert'libéraux) : Le groupe des Verts Libéraux propose Mme Jennifer Hirter.

M. Louis Godet (président) : Mesdames Makiala Kisanga-Stacchetti et Jennifer Hirter sont nommées comme nouveaux membres au Conseil intercommunal de Cescole.

9. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 99'000.- TTC pour la réfection du mur de soutènement et la sécurisation du cheminement piétonnier sis à la rue du Lac à Bôle

M. Ivan Brüscheiler (Commission technique) : La Commission technique s'inquiète du prix élevé de réfection pour un petit segment de trottoir, de route et de mur. Nous avons calculé CHF 1'000.- /mètre linéaire. La commission a reçu des explications techniques de la conseillère communale. Le mur doit être réparé et consolidé des deux côtés, les travaux vont empiéter sur la route cantonale. Ils vont nécessiter l'installation de feux alternés pendant toute la durée des travaux, ce qui représente au moins CHF 10'000.-. D'autre part, certaines économies seraient possibles, si après un nettoyage le mur montre une meilleure solidité qu'attendu. Le crédit a donc été accepté à l'unanimité.

Cependant, la commission a relevé une volonté de voir simultanément corrigé le danger provoqué par un décrochement du mur juste un peu plus bas sur la route cantonale que les travaux prévus, à la descente. Ce décrochement qui est mal signalé et présente un risque de collision pour les automobilistes qui viennent en face, notamment de nuit quand les phares éblouissent et ne permettent pas de bien voir ce mur. Un décrochement symétrique existe aussi en face à la montée, mais il est mieux signalé. Cette correction pourrait-elle profiter des travaux qui auront lieu juste en dessus, c'est la proposition de la commission technique.

Mme Fabienne Mesnier (Commission financière) : La Commission financière s'est prononcée à l'unanimité pour le crédit et a demandé si ce mur était du patrimoine protégé. Il nous a été répondu que non.

M. Daniel Etter (PLR) : Nous avons pris connaissance du rapport de la demande de crédit d'engagement de CHF 99'000.- pour la réfection du mur de soutènement et la sécurisation du cheminement piétonnier. Nous avons passé en revue le rapport qui n'a pas soulevé de remarques particulières. Nous saluons la pose d'une barrière pour la sécurisation du chemin des écoliers. C'est ainsi que le parti libéral radical va accepter à l'unanimité la demande de crédit de CHF 99'000.- pour le mur de la Rue du Lac à Bôle.

M. Robert Gygi (Vert'libéraux) : Les PLV a pris connaissance du rapport pour le chemin piétonnier de la Rue du Lac à Bôle. Bien que ce devis nous paraît cher, c'est une bonne chose de réparer ce mur et de le sécuriser. Nous accepterons ce crédit.

M. Jean-Marc Pessina (Les Verts) : Le groupe des Verts a étudié la demande de crédit d'engagement de CHF 99'000.- pour la réfection du mur de soutènement et la sécurisation du cheminement piétonnier et il a, à l'unanimité, accepté ce crédit. Les Verts demandent la chose suivante, dans la même lignée que la Commission technique, c'est qu'il y a un décrochage qui est occasionné par le mur qui a été refait. Nous pensons que la visibilité pourrait être améliorée en arrondissant le mur et qu'il faudrait que ce rétrécissement soit mieux signalé.

M. Ivan Brüscheiler (PS) : Le groupe socialiste a également pris en compte le danger que la situation actuelle présente notamment pour les nombreux enfants qui cheminent par-là. Il accepte donc le crédit à l'unanimité. Le groupe affirme également son désir de voir corriger d'une manière ou d'une autre le décrochement du mur en dessous des travaux prévus.

M. Philippe Egli (à titre personnel) : Je reviens à la question de ces murs de pierre, j'ai bien pris note que c'était un crépi à la chaux dans le style ancien, mais je n'aimerais pas que l'on crépisse tous nos murs, je suis attaché au patrimoine et je pense qu'on devrait faire attention à maintenir un peu la qualité de ce que l'on a. L'autre chose, je ne comprends pas à l'heure où l'on veut éteindre l'éclairage public pour limiter la pollution inutile, que l'on veuille ajouter un éclairage, alors que ce cheminement fait office de trottoir et qu'à part l'épaisseur du mur, il jouxte la route cantonale. Il est donc éclairé par les lampadaires de la route cantonale et c'est pour ça que nous n'avons jamais eu de lampadaires spécifiques. Je regrette que l'on veuille en ajouter. Concernant la barrière, c'est une question d'exécution et je laisserais le soin au Conseil communal de choisir le meilleur moyen, mais je trouverais regrettable d'avoir quelque chose de trop moderne en inox à l'entrée d'un ancien village et j'espère que ça s'intégrera à la localité.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 36 oui et 1 abstention.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal) : Je me permets juste une petite remarque même si l'arrêté vient d'être accepté. Je crois qu'il y a eu une mauvaise compréhension et c'est peut-être mal expliqué dans le rapport, mais nous n'allons pas rajouter une signalisation lumineuse. Ce qui est expliqué c'est que pour les travaux, comme nous sommes en bordure d'une route cantonale, nous devons mettre une signalisation lumineuse, c'est-à-dire des feux, pendant la durée des travaux, nous n'allons pas rajouter un lampadaire à cet endroit.

10. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 77'000.- TTC pour la réfection du mur et la mise aux normes de la barrière, chemin de Chenailleta à Colombier

M. Ivan Brüscheiler (Commission technique) : La Commission technique a noté que la barrière avait été refaite après un accident il y a quelques années, mais que le mur qui la soutient se dégrade avec un fort risque d'accident et de chute grave pour les passants, notamment les écoliers de CESCOLE. Elle se pose la question de la hauteur de cette barrière prévue à 1m20, pourquoi la faut-il à cette hauteur et non pas à 1m comme la plupart des autres barrières de protection. La Commission a accepté le crédit sans opposition.

Mme Fabienne Mesnier (Commission financière) : La Commission financière s'est prononcée à l'unanimité en faveur du crédit.

Mme Fabienne Mesnier (Vert'libéraux) : Les Vert'libéraux soutiendront ce crédit d'engagement.

M. Daniel Bena (PLR) : Dans sa séance du 8 novembre, le groupe libéral-radical a analysé avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 77'000.- pour la réfection du mur et la mise aux normes de la barrière, chemin de Chenailleta à Colombier. Nous l'avons accepté à l'unanimité.

M. Pierre-Alain Dubois (Les Verts) : Ce crédit est jugé utile et opportun par les Verts qui acceptent donc l'arrêté.

M. Ivan Brüscheiler (PS) : Le groupe socialiste a accepté le crédit à l'unanimité et sans commentaire.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal) : Suite à la séance de la Commission technique, le rapport a été modifié. Dans le rapport, il est fait mention de 1m de hauteur pour avoir la même hauteur que sur l'autre mur, je voulais donc rassurer M. Brüscheiler.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

11. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 70'000.- TTC pour la réfection et le renouvellement des trottoirs et chemins piétonniers 2022

M. Ivan Brüscheiler (Commission technique) : Pour la Commission technique, la nécessité de la réfection régulière des trottoirs ne fait aucun doute. Aussi, la seule question de la Commission technique était paradoxalement financière. Pourquoi un crédit budgétaire et non une ligne de budget de fonctionnement ? La réponse est venue du spécialiste, boucher un trou dans un trottoir abîmé c'est l'entretien du budget de fonctionnement, alors que refaire, élargir ou sécuriser un trottoir c'est de l'investissent pour lequel nous préférons emprunter. Ce qui devient un problème philosophique, vivre à crédit ou dépenser ce que nous avons. La Commission a accepté le crédit sans opposition.

Mme Fabienne Mesnier (Commission financière) : Le Conseil communal a précisé qu'il s'agit de dépenses d'investissement à notre fonctionnement, car la réfection porte à plus-value. La Commission financière est d'avis que lorsque le PAL sera finalisé au lieu de faire chaque année une demande de crédit budgétaire pour la réfection de trottoirs pour un montant de CHF 60'000.-, voire CHF 70'000.- environ, une demande pour un crédit-cadre avec une planification à moyen et long terme des travaux à réaliser devra être présentée. La Commission financière a préavisé ce crédit favorablement par 6 voix pour et 1 abstention.

Mme Fabienne Mesnier (Vert'libéraux) : Les Vert'libéraux soutiendront cette demande de crédit budgétaire

M. Michel Vermot (PLR) : Le groupe PLR va soutenir cette demande de crédit qui est la plus adaptée à la situation actuelle.

M. Fabian Schwab (Les Verts) : Les Verts ont examiné le rapport avec intérêt et l'acceptent à l'unanimité.

M. Philippe Bärufuss (PS) : Nous sommes tous d'accord sur le besoin d'entretien et de renouvellement des trottoirs et des chemins piétonniers. Les discussions ont plutôt porté sur la manière de le faire. Ce crédit budgétaire est d'un montant similaire aux dépenses effectuées ces dernières années pour entretenir ces chemins, ceci impliquant les charges de fonctionnement. Dès lors, est-il juste de les passer aux comptes des investissements pour améliorer nos résultats et hypothéquer l'avenir ? Si c'est de l'entretien non, mais comme nous parlons de renouvellement et d'amélioration, nous pouvons donc admettre ce choix, mais cela

reste discutable. Nous nous sommes aussi posé la question d'un crédit-cadre avec une vision d'ensemble de notre mobilité douce en rapport avec notre futur plan d'aménagement local, mais ils nous semblent que nous ne sommes pas assez avancés pour avoir cette option. Nous nous réjouissons en acceptant ce crédit budgétaire de voir bientôt ces magnifiques trottoirs embellir notre commune.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

12. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 150'000.- TTC pour divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2022

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal) : Cette demande de crédit budgétaire a suscité des débats au sein des groupes et je pense qu'il est de mon devoir de vous fournir quelques explications complémentaires.

En préambule, j'aimerais dire que cette demande de crédit budgétaire devait, à l'origine, figurer à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du mois de décembre, raison pour laquelle la commission du port et des rives avait choisi de se réunir le 16 novembre. Afin d'alléger l'ordre du jour de la session de décembre qui, outre le budget, traitera toutes les autres demandes de crédit budgétaire et/ou d'engagement, le Conseil communal a décidé de vous présenter ce soir deux crédits budgétaires, dont celui du port et des rives. Les membres de ladite commission ont été consultés via le président et aucun n'a émis le souhait d'avancer la séance de la commission ou de la faire en visioconférence, raison pour laquelle le Conseil communal vous présente cette demande ce soir.

Dans le rapport qui vous est présenté, il est fait mention de la réfection du chemin de Cap de Bise. Pour celles et ceux d'entre vous qui n'arrivaient pas à situer ce chemin et à la demande d'un parti, un plan de situation vous a été envoyé ce mardi. Ce chemin nous pose un problème depuis de nombreuses années. Ce tronçon est la plupart du temps humide, glissant et la Commune reçoit régulièrement des plaintes de promeneurs. Les promeneurs, nombreux, privilégient le passage par le bord du lac et se plaignent. La voirie intervient également dans ce secteur avec des véhicules et comme le terrain n'est pas stable et souvent mouillé, cela ne fait qu'empirer les choses.

La voirie procède depuis des années au remblayage du sol. Elle a commencé par recouvrir le sol avec le hachage des branches de nos arbres, puis elle a acheté des plaquettes de bois. Au fil des ans, elle en a mis, remis. Aujourd'hui, nous avons un immense compost, une masse en putréfaction d'environ 60 cm d'épaisseur.

Depuis des années, nous cherchons à résoudre ce problème et ce soir, le Conseil communal vous présente un montant qui correspond à une réfection pavés-gazon de ce chemin. L'autre variante serait un chemin en chaille qui serait moins coûteux.

Loin de nous l'idée de bétonner nos rives, il s'agit ici d'assécher un tronçon sans dénaturer le site.

De plus, cet objet figure dans un crédit budgétaire qui pourra être rediscuté au sein de la commission du port et des rives la semaine prochaine.

Au vu des arguments évoqués ci-dessus, le Conseil communal vous recommande d'accepter la demande de crédit en rappelant que les comptes du port et des rives sont autoporteurs et que toute demande de travaux sur les rives doit obtenir l'aval du Canton.

M. Raphaël Zbinden (Commission des ports et des rives) : Le rapport relatif à la demande de crédit budgétaire s'inscrit dans la poursuite logique de l'entretien du port. Le partage de cette demande n'a pas suscité de débat au sein des membres de la Commission, je vous invite à l'accepter.

M. Fabian Schwab demande une interruption de séance

M. Louis Godet (président) : Nous pouvons reprendre la séance. Nous redonnons la parole aux Commissions.

Mme Fabienne Mesnier (Commission financière) : A la demande de la Commission, il a été précisé que ce crédit était autofinancé et il a également été indiqué qu'actuellement un projet permettant l'arbitrage des zones dédiées aux différents utilisateurs des rives et du port est en cours. La Commission financière a préavisé ce crédit favorablement à 6 voix pour et 1 abstention.

M. Pierre-Alain Dubois (Les Verts) : Honnêtement, nous pensions rejeter et ne pas entrer en matière. Au vu de ce qui nous a été dit et qui sont des éléments nouveaux, nous allons entrer en matière et accepter le crédit. Toutefois, il faut être conscient que ce chemin au Cap de Bise sera probablement utilisé différemment, puisqu'il n'y a plus de poubelle, il sera peut-être moins utilisé. Nous demandons donc à la Commission du port et des rives de discuter ce point et d'éventuellement, c'est ce que nous souhaitons, surseoir d'une année ces travaux et de faire quelque chose d'autre à la place. Le crédit sera voté pour que le port et les rives puissent continuer leur aménagement.

Mme Marianne Guillaume-Gentil-Henry (PS) : J'avais préparé un texte qui est nul et non avenu maintenant. Le groupe socialiste voulait aussi ne pas entrer en matière sur ce projet. Suite aux remarques de la conseillère communale, nous entrerons en matière. Nous souhaitons que ce chemin ne soit jamais assaini comme il faut, car c'est une zone près du lac et lors des tempêtes de bise, les vagues viennent mouiller le terrain. Nous souhaitons vraiment que la Commission trouve le meilleur moyen pour que ce chemin soit praticable.

Mme Jennifer Hirter (Les Vert'libéraux) : Pour commencer nous saluons la prestation des deux crédits budgétaires qui nous sont proposés ce soir, cela nous permet d'avancer sur le calendrier de décembre, donc merci au Conseil communal. Concernant l'objet du port et des rives, le groupe soutiendra la demande de crédit budgétaire.

Mme Jennifer Hirter (A titre personnel) : Je souhaite inviter la Commission à échanger la semaine prochaine sur la nature des finitions qui sont proposées. En effet, je me questionne sur le choix de ces finitions, je comprends le besoin de rompre le système capillaire du sol qui est existant, car nous avons une grande capillarité du sol, donc une grosse abstention d'eau. Cependant, je ne comprends pas pourquoi la solution de réparation satisfait plus l'entretien que l'usager, qui sont les plagistes et les promeneurs, et pourquoi les solutions d'entretien ne devraient pas elles s'aligner au terrain.

M. François Burgat (PLR) : Le groupe acceptera ce projet.

Mme Elsa Schwarzer (A titre personnel) : Je connais très bien ce chemin, j'étais entre ces personnes qui ont rendu attentif du boubier qui empêchait les promeneurs de passer facilement. Il s'agit de quelques moments par année. Il s'agit de l'hiver ou quand il a beaucoup plu, sinon ce chemin est tout à fait praticable. Ce sont les voitures de la Commune qui passent à n'importe quel moment quand le chemin est mouillé et c'est obligatoirement là que cela fait des boubiers. Chaque paysan ne va pas dans sa forêt quand c'est trop mouillé, ne va pas dans les champs. Pourquoi un chemin d'entretien devrait être praticable toute l'année à tout moment pour ces véhicules lourds, qui en plus ne vident plus les poubelles. Je serais pour repousser la décision d'une année et observer comment cela évolue.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal) : Ce que je peux répondre, c'est qu'effectivement, nous avons enlevé les poubelles et que la voirie ne va plus avec des véhicules jusqu'au bout du Cap de Bise pour vider les poubelles. Ils se rendent à cet endroit pour entretenir la forêt qui est à côté ou pour des problèmes de littering, mais ils s'y rendent moins qu'auparavant.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 36 voix pour et 1 contre.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté par 33 voix pour et 4 abstentions.

13. Motion M21-006 du groupe les Verts « Extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit »

M. Fabian Schwab (Les Verts) : Je ne vais pas vous faire la lecture détaillée du projet de motion dont tout le monde a pu prendre connaissance lors de la séance de ce soir. En revanche, je vais revenir sur certains points importants dans la motion. Tout d'abord, de nombreuses études ont été réalisées ces quinze dernières années, elles ont mis en évidence les impacts négatifs de l'excès de lumière artificielle la nuit sur notre santé notamment sur les troubles du sommeil, le vieillissement, notre système immunitaire et évidemment sur le paysage nocturne et la vie de plusieurs espèces animales. En conséquence, nous demandons au Conseil communal une extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit sur l'entier du territoire communal dans un délai de 2 à 5 ans. Ce qui suppose aussi, la transition vers une technologie verte pour que l'ensemble de ce système soit gérable pour le service technique communal. Concrètement, la motion implique que le Conseil communal va se saisir de ce dossier, si la motion est acceptée bien évidemment, et va revenir devant le Conseil général et la Commission technique avec un projet concret qui pourra être débattu plus en profondeur dans le cadre de la Commission financière et de la Commission technique. Nous sommes conscients qu'une certaine souplesse doit être accordée au Conseil communal pour mener cette réflexion. Dans ce but, le délai de mise en œuvre de 2 à 5 ans a été proposé pour que le Conseil communal puisse explorer différentes options de financement. Dans le même esprit, le Conseil communal disposera d'une certaine souplesse pour mettre en place les horaires d'extinctions au cœur de la nuit. Est-ce qu'elles seront calées strictement sur les horaires de tram, est-ce qu'une certaine souplesse est à accorder pour que les gens puissent rentrer chez eux ? Autant de paramètres que, dans l'esprit de la motion, le Conseil communal pourra disposer. Ils nous semblent également important que le Conseil communal mette sur pied un essai grandeur nature de manière à pouvoir associer la population à cette démarche qui a un impact assez fort sur notre vie quotidienne et qui aussi peut soulever certaines craintes qui sont bien compréhensibles. Enfin, je voulais terminer, sur un dernier point. L'expérience vaudruzienne de nos collègues du Val-de-Ruz tente à montrer que les impacts que cette extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit peut être bénéfique aussi en termes de sécurité puisque les études qui ont été faites après la période d'essai, ont montré qu'il y a eu une diminution des déprédations et de dommage à la propriété, de tapage nocturne et également une diminution des vitesses dans certains cœurs de village en raison de l'absence d'éclairage public à ces endroits. Aussi, les Verts vous invitent à accepter cette motion.

M. Olivier Steiner (PLR) : Le groupe PLR a discuté de la motion des Verts intitulée « Extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit » lors de sa séance de préparation de ce lundi 8 novembre. Si la thématique de la motion n'a que peu été débattue, il est clairement ressorti de nos discussions que le groupe PLR désirait laisser une marche de manœuvre au Conseil communal pour adapter les solutions proposées aux divers cas particuliers qui vont se présenter, par exemple une zone où une entreprise travaille en trois huit, une zone avec des aspects sécuritaires importants ou encore une zone particulière empruntés par des gens rentrant avec le dernier train, comme cela vient d'être évoqué par M. Schwab. Ainsi le groupe PLR propose d'amender la motion et j'aimerais ajouter que la proposition d'amendement qui va être faite à l'instant a été discutée en amont du Conseil général avec les Verts, de manière à ce que les échanges rapides et constructifs puissent avoir lieu. L'amendement proposé est le suivant : Le deuxième paragraphe de la conclusion de la motion est déplacé et inclus au premier chapitre de cette motion. Il est légèrement modifié comme suit : l'expérience montre

que l'extinction de l'éclairage public entraîne un changement important dans la vie d'une commune. Aussi, à la complétion de la transition, les Verts invitent le Conseil communal à prévoir une période d'essai sur une durée de 6 mois en associant la population à la démarche. À la fin de cette période d'essai, une enquête auprès de la population est recommandée et au besoin des ajustements de l'éclairage public pourront être proposés. Il y a encore un deuxième petit changement sur la première phrase du premier paragraphe de la motion. Nous demandons une modification ceci en restant cohérent avec le titre de la motion comme sa conclusion, c'est à dire « l'extinction totale » est remplacée par « extinction », comme dans le titre et dans la conclusion de la motion. Toujours dans le même esprit de donner la marge de manœuvre d'une manière formelle au Conseil communal. Le groupe PLR vous encourage à accepté cette proposition d'amendement et acceptera dans sa très grande majorité la motion ainsi amender. Pour finir, mon intervention, au-delà de l'amendement, le groupe PLR incite le Conseil communal lors du traitement de la motion à ouvrir la perfection non seulement de l'éclairage public, mais également à l'éclairage privé. En effet, la nouvelle loi cantonale sur l'énergie datée du 1^{er} septembre 2020, dans son article 62 permet aux communes d'introduire une réglementation en matière d'éclairage privé tel que les enseignes lumineuses ou l'illumination de façade.

M. Louis Godet (président) : Je vous propose de directement discuter de cet amendement tel qu'il a été proposé. Est-ce que certains d'entre nous souhaitent qu'il soit relu ou est-ce clair pour tout le monde ? Je vous propose de passer au vote de cet amendement.

Soumis au vote, l'amendement est accepté à l'unanimité.

M. Louis Godet (président) : Nous prolongeons le débat si c'est encore nécessaire. Est-ce que d'autres personnes souhaitent s'exprimer au sujet de cette motion ?

M. Jean-René Ernst (A titre personnel) : Je suis d'accord avec ce qui a été dit sur la motion et sur l'amendement, mais j'aimerais encore élargir le débat puisque c'est non seulement une question environnementale importante, mais cela a aussi des conséquences sociétales et économiques qui ne sont pas négligeables. Ces derniers jours, les médias nous ont encensés de questions budget carbone, zéro émission, la COP26, le black-out électrique dans les trois prochaines années, etc. En ce qui concerne l'électricité, nous sommes au cœur du débat puisqu'en termes d'énergie, très souvent, dans les villages, la consommation d'énergie électrique représente à peu près la moitié de la consommation électrique des infrastructures de la Commune. Nous voyons que c'est un poste très important. Aujourd'hui, quand nous utilisons une technologie LED, si vous utilisez à la maison, vous avez vu que quand vous changez une ampoule pour une ampoule LED, vous pouvez économiser jusqu'à 80% d'énergie. Sur le réseau communal, ce sont des consommations qui sont moins importantes étant donné qu'il y a déjà eu des efforts de changement. Par contre, si on entre dans cette dynamique de réduction ou la condition est d'avoir une technologie LED qui permet d'avoir des variations de 0, c'est-à-dire l'extinction complète jusqu'à 100%. On voit qu'on peut non seulement faire de l'extinction, mais également faire des réductions à partir des heures où il n'y a plus beaucoup d'activité. Je me suis permis un petit calcul de pointage. Si vous avez une utilisation de 4'300 heures par année, soit à peu près la moitié du nombre d'heures qu'il y a dans une année, vous avez une moyenne de 100w par consommateur. Le gestionnaire de réseau, je n'ai pas les chiffres exacts, facture environ 20 centimes, donc les frais d'électricité se montent à environ CHF 100.- par année par point lumineux, plus les frais d'entretien. Les frais d'entretien, avec les LED, vont se réduire drastiquement, car les fournisseurs offrent une garantie de 10 ans sur les luminaires. Aussi, par point lumineux et si l'on travaille correctement, nous pouvons économiser CHF 100.- de frais d'exploitation par point lumineux. Si l'on a 1'000 points lumineux cela fait une économie de CHF 100'000.- par année. Encore un autre point, nous parlons toujours du degré d'intelligence, en parlant d'éclairages intelligents, mais il y a plusieurs gradations d'intelligence de ces installations. Nous avons des abaissements

préprogrammés comme ceux qui ont été installés, avec des préprogrammations fixes qui n'offrent pas beaucoup de flexibilité, car si l'on veut changer de luminosité, il faut aller au pied du luminaire pour changer la programmation. Il existe des détecteurs de présence, avec des variations d'intensité. Ce qui a été fait aussi, c'est les points lumineux qui communiquent entre eux, quand ça marche bien, vous avez une progression d'augmentation ou de diminution en fonction du passage d'un piéton. Finalement, le Graal aujourd'hui c'est de transformer le point lumineux en élément connecté sur un système de télégestion et là vous avez la flexibilité maximum, car vous pouvez modifier toutes les programmations depuis une plateforme qui pourrait être au service technique et où peut être contrôlé tout sur l'ensemble du territoire depuis le service technique, qui procure une flexibilité optimum. Ma proposition est de faire rapidement un état des lieux exhaustifs ou pas, car il faut faire un inventaire du matériel dont certains qui sont complètement obsolète, d'autres qui ont été remplacés dans les cinq dernières années donc ils méritent une mise à niveau. Dans les exploitations, étant donné que nous avons deux gestionnaires de réseau sur la Commune, c'est de bien savoir quels sont les prix de l'énergie et d'avoir le coût annuel précis pour savoir exactement quelle économie nous pourrions faire. Ensuite, une planification stratégique pourrait être faite et de voir avec nos fournisseurs et le grand argentier pour développer une stratégie d'investissement qui pourrait être complètement supportée par les économies d'énergie. Finalement, quand vous aurez mis en place cette stratégie, vous pourrez l'appliquer sur tous les tronçons préprogrammés comme par exemple la route des Clos. Dès que la stratégie sera mise au point et que vous aurez fait la première application sur 10 ou 15 lampadaires, vous pourrez faire un premier test et associer la population à cet essai.

La motion n'étant pas combattue elle est acceptée et renvoyée au Conseil communal pour examen et rapport au plus tard dans un délai d'un an.

14. Interpellations et questions

Mme Edith Aubron Marullaz (PLR) : Ce thème n'est pas nouveau et la voiture Mobility a déjà fait l'objet de questions et de discussions au sein du législatif de Milvignes en particulier en regard des comptes alors que le montant à la charge de la Commune augmentait. Le journal du Val-de-Ruz, dans son édition du 9 septembre dernier, titrait un article « Mobility et c'est gratuit ». La Commune met à disposition de la population des bons d'essai d'une valeur de CHF 30.-. L'offre est limitée à un an par personne, ce bon est à retirer auprès de l'administration. L'administration délivre un code personnel à faire valoir lors de la réservation d'un véhicule. Sur le principe des cartes CFF, les bons sont distribués sur demande juste qu'à l'épuisement du stock disponible. Un montant maximum annuel peut être ainsi inscrit au budget pour l'achat de ces bons. Conscient qu'à elle seule cette action ne suffira pas à répondre au déficit d'utilisateur de la voiture sise à Auvernier et qu'une étude plus globale de la problématique devrait être réalisée, cette offre d'essai nous semble toutefois intéressante pour faire découvrir le principe du, car sharing mobility. La soussignée interpelle le Conseil communal sur les éléments suivants : Quelles sont les données d'utilisation 2021 de la voiture Mobility sur le territoire communal ? Quelle analyse est faite de ces données et quelles sont les mesures étudiées pour ce partenariat ? Une action comparable à celle du Val-de-Ruz est-elle envisageable à Milvignes en 2022 ?

M. Philippe DuPasquier (Conseil communal) : C'est effectivement un sujet de préoccupation qui refait surface régulièrement aux comptes. Le contrat d'exploitation de cette voiture a changé au 1^{er} janvier 2019 et les conditions sont devenues plus dures pour le partenariat du côté communal. On constate une baisse continue ces dernières années de l'utilisation de cette voiture. Une partie de l'explication est liée à la concurrence et à la cannibalisation qui est causée par d'autres voitures Mobility qui sont dans un rayon de 5km. Il y en a 8 à 10 entre la gare du tram de Boudry et Tivoli-Serrières et vous avez vite d'autres

solutions plus proches de chez vous. Les administrations avaient aussi fait des essais. C'était Corcelles et St-Aubin pour inclure la Mobility en partie dans le parc automobile de la Commune en l'utilisant quelques heures par jour. Ces communes ont renoncé à ce service déjà en 2014, car elles ne trouvaient pas leur compte, c'était trop cher par rapport à l'exploitation d'un véhicule propre. Pour les statistiques 2021, c'est malheureusement beaucoup trop tôt pour pouvoir répondre, mais la tendance semble continuer d'être à la baisse. Je suis tout à fait conscient qu'il faut qu'on entreprenne quelque chose au niveau promotionnel, il faut voir ce qui est possible, si c'est une communication, s'il faut envisager un changement d'emplacement pour ce véhicule ou si on peut s'inspirer de l'action faite au Val-de-Ruz pour trouver une façon de doper l'utilisation de ce véhicule. Je prends note des éléments qui ont été donnés ce soir et nous verrons comment nous pouvons en faire le meilleur usage.

M. Louis Godet (président) : Est-ce que l'interpellatrice est satisfaite de la réponse ?

Mme Edith Aubron Marullaz (PLR) : Oui, merci beaucoup.

M. Philippe Bärffuss (Président au conseil intercommunal de Cescole) : Le titre de l'interpellation est l'optimisation de l'installation de la salle polyvalente d'Auvernier lors d'une tenue du CG. La question est : pensez-vous qu'il soit possible de réduire l'indisponibilité de cette salle, utilisée pendant les séances du CG. Il est actuellement d'un jour pour l'installation et d'un demi-jour pour la désinstallation. Durant ce temps, les cours de gym ne peuvent pas être donnés dans de bonnes conditions en particulier durant la période hivernale. Aujourd'hui pour exemple, ils ont été supprimés. Dans le cas contraire, avons-nous d'autres options pour nos séances du CG ?

Mme Natacha Aubert (Conseil communal) : Pourquoi faut-il un jour et demi pour installer cette salle ? Il faut se rappeler que nous sommes quand même en période de COVID et que nous sommes obligés d'être ici, car nous n'avons pas d'autres salles assez grandes pour nous accueillir et aussi bien équipées. La durée d'installation est due au fait que toutes ces tables doivent être montées, dressées et installées et assez tôt pour qu'on puisse installer par la suite la sono et que tout fonctionne pour le début du Conseil général. Il faut donc prévoir un certain temps pour pallier les imprévus. Le lendemain matin le travail se fait très rapidement, car le concierge commence très tôt le matin et je pense que la salle serait libre à partir de 10h00. Je reviens à ma question initiale, pourquoi la conciergerie ne peut pas faire la mise en place à 16h00 comme cela a été demandé ? Je me fie maintenant au rapport que certains d'entre vous ont reçu pour l'étude de la fusion, dans lequel vous pouvez voir le nombre de concierges que nous avons dans les différentes communes. À Boudry, vous avez 5,4 EPT concierges, à Cortaillod 4 EPT concierges et à Milvignes nous avons 7,45 EPT concierges, donc nous sommes nettement en sous-effectif et on ne peut pas prévoir une équipe volante qui viennent faire ce travail en dehors des heures de conciergerie. Je trouve qu'on doit respecter l'horaire des ouvriers et des travailleurs et nous ne pouvons pas leur demander de travailler incessamment en dehors de leurs horaires. C'est la raison pour laquelle tant que le COVID sévit et tant que nous ne pouvons pas retourner dans notre salle du Conseil général, ce qui à terme nous concerne aussi, car ça serait beaucoup plus simple qu'on retourne dans nos meubles. Tant que c'est comme ça, nous allons continuer de bloquer la gym un jour et demi, cinq fois par année. Aujourd'hui il faisait beau, ils peuvent aller dehors. Ils ont la salle du dojo du judo où ils peuvent aller et s'il fait vraiment vilain, ils peuvent également aller dans la salle des sociétés dans laquelle ils peuvent quand même faire de la gym et de la rythmique. Tant que le COVID est ainsi et que nous devons nous résoudre à venir ici, la salle de gym sera indisponible pour les élèves d'Auvernier.

M. Louis Godet (président) : Est-ce que l'interpellateur est satisfait de la réponse ?

M. Philippe Bärffuss (Président au conseil intercommunal de Cescole) : Absolument pas.

M. Louis Godet (président) : Nous passons aux questions, car nous ne pouvons pas débattre donc l'interpellateur ne peut pas entrer en débat sur le sujet. Nous avons deux questions de la part de M. Jean-François Künzi que j'invite à s'exprimer.

M. Jean-François Künzi (PS) : Incidemment, j'apprends que la Commune possède à Colombier, notamment à la rue du Verger 6, des appartements qui demeurent vacants depuis plusieurs mois. Cette situation peut étonner alors que la situation reste tendue dans l'immobilier, au moins sur le Littoral. Je remercie le Conseil communal de bien vouloir m'expliquer la ou les raisons de cette non-remise en location de ces appartements.

Mme Natacha Aubert (Conseil communal) : Effectivement, il y a un appartement qui est vacant au Verger 6. Il a été libéré au mois de décembre l'année passée, il était dans un état lamentable. Du temps qu'on engage notre collaboratrice technique au mois de juin/juillet et dès lors, nous avons entrepris les travaux. Ils sont presque finis, mais dans le bâtiment ça prend beaucoup de temps, d'autant plus que maintenant la plupart des gens se plaignent de ne pas avoir de matériel de construction. Cet appartement sera en location à partir du mois de janvier si tout va bien.

M. Louis Godet (président) : Nous passons à la deuxième question de M. Jean-François Künzi, la saison de feuilles mortes.

M. Jean-François Künzi (PS) : C'est l'automne, les feuilles mortes se ramassent à la pelle disait le poète. Qui n'a pas souri ou ne s'est pas retenu de rire en voyant, dans une BD ou dans un dessin animé, quelqu'un glisser sur une peau de banane ? Il y a exactement une semaine, à Colombier, j'ai assisté à une scène qui aurait pu se terminer en drame. Je descendais la rue du Château en m'écartant franchement de la zone réservée aux piétons qui était recouverte de feuilles mortes humides. La personne qui cheminait à quelques mètres devant moi s'est dirigée vers le passage sous-route. Juste à l'entrée, elle a glissé sur une feuille morte. In extremis, elle est parvenue à s'agripper à la barrière. Ouf, plus de peur que de mal. J'ai constaté que le sol de ce passage était recouvert d'une importante couche de feuilles mortes qui empêchait de distinguer les marches d'escalier. Je ne doute pas que la voirie nettoie régulièrement ce passage. Mais en cette période de l'année et, finalement, sur un laps de temps relativement court, ne pourrait-elle pas augmenter la fréquence de ses interventions afin d'assurer la sécurité meilleure aux usagers ? J'ajoute que cette sous-route constitue un passage obligé contrairement au sentier du Cap-de-Bise. Je remercie le Conseil communal de bien vouloir me répondre.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal) : Comme le dit M. Künzi, c'est l'automne et en automne les feuilles tombent. Elles ne se ramassent pas à la pelle vraisemblablement. Trêve de plaisanterie, je déplore l'incident bien sûr, la voirie fait son travail du mieux qu'elle le peut. Elle passe à cet endroit une fois par semaine à l'entrée de ce sous-voie. Il est clair qu'avec un coup de bise et les arbres qui sont au pied du château, qui sont assez nombreux, si les feuilles tombent, elles s'engouffrent dans le sous-voie. Je vais essayer de faire passer le message auprès de la voirie, mais il y a certainement bien d'autres endroits sur le territoire communal où on se retrouve dans de telles situations. Je pense que les piétons doivent faire tout autant attention sur un sol jonché de feuilles que s'ils étaient sur un sol recouvert de neige.

15. Communications du Conseil communal

Mme Solange Platz Erard (Conseil communal) : Vous avez reçu le premier rapport annuel du GSR. Il avait été demandé par le Conseil général de Boudry l'année passée et il nous a en effet semblé opportun que les différents conseillers généraux soient tenus au courant du travail effectué dans leur GSR. Il présente une vue d'ensemble des services proposés à une population sensible de notre territoire. Si vous n'avez pas encore eu le temps de lire, je vous invite vivement à y jeter un coup d'œil. Je peux aussi vous informer que la convention que vous

avez acceptée au mois de septembre a été acceptée dans les trois autres législatifs et qu'elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier.

16. Divers

M. Philippe DuPasquier (Conseil communal) : Suite aux réunions des groupes de travail liés à la fusion cette semaine, j'aimerais juste donner quelques dates pour les prochaines échéances. Mardi 11 janvier 2022, 19h00, à Champ Rond à Bôle, se déroulera la présentation du rapport de synthèse par les consultants à la Commission intercommunale de la fusion et aux conseillers communaux des trois communes. Le jeudi 17 mars 2022, à 19h00, c'est à votre tour, conseillers généraux des trois communes de vous retrouver à Cort'Agora pour la présentation de ce rapport. Comme cela avait été annoncé dans le calendrier de l'étude de faisabilité, c'est dans la semaine du 4 au 8 avril 2022 que les trois Conseils généraux des communes s'exprimeront sur l'idée de poursuivre cette démarche de fusion ou de prendre la décision de s'arrêter à ce moment-là ou de prendre une autre décision qui serait de temporisée.

Mme Jennifer Hirter (A titre personnel) : Je ne savais pas qu'il y avait une interpellation concernant la salle polyvalente qui avait été déposée par Philippe Bärffuss. En ayant parlé avec les chefs de groupe, nous avons convenu que je ne poserais pas de questions dans les divers. Ce n'est pas une question, c'est une remarque effectivement. J'ai été interpellé par 12 élèves la semaine passée, se plaignant de ne pas pouvoir avoir leur leçon de gym le jeudi. C'est la troisième fois sur cette année scolaire. Cette même classe sera encore impactée deux fois selon le retour du Conseil communal. On réitère la question, est-ce qu'il n'y a pas moyen de raccourcir le temps d'installation de la salle afin de permettre aux élèves qui sont systématiquement susceptibles d'être impactés de pouvoir faire la leçon de gym, car elle n'a pas été remplacée. Soit on discute avec les maîtresses soit on trouve un moyen de laisser la salle à disposition.

M. Jean-François Künzi (A titre personnel) : Vous avez vu ceux qui me connaissent de quoi je vais parler. J'appartiens à la confrérie des Vignolants, mais je souligne que c'est la Commune qui est membre aussi des Vignolants. Ce n'est pas un individu en particulier qui s'adresse à vous, mais un représentant de la Commune de Milvignes au sein des Vignolants. Je ne sais pas si vous avez tous vu, car c'était sur les tables, mais peut-être que tout le monde ne s'est pas servi. Vous avez raté le numéro du mois de mars et c'est dommage, car au fond de la salle, vous avez ce jeune vigneron très prometteur puisqu'il atteint déjà des sommets, Morgan Meier. Ça serait dommage que vous ayez raté le numéro qui le concerne principalement. Le numéro du mois de juin, c'est un vigneron de Cornaux, mais j'insiste pour le dernier, car celui-là j'ai vu que vous l'aviez. J'insiste, car les Vignolants fêtent leurs 70 ans et c'est l'occasion de trouver là-dedans quelques renseignements sur l'histoire de la CV2N, comment s'est-elle créée et par qui elle a été créée. Comme cela vous comprendrez mieux pourquoi j'interviens pour dire que le Vignolant a paru et que ça vaut la peine d'y jeter un coup d'œil. Il y avait un concours dans ce Vignolant qui me paraissait simple si on avait lu un peu le texte, mais malheureusement, je n'ai reçu que cinq réponses.

Séance levée à 21h32

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

L. Godet

J. Bergqvist